

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mercredi 7 avril 2021,
Secrétaire de séance : Henri BELLEGARDE

Etaient présents 58 titulaires, 1 suppléant, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT,

Suppléants : Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : Jean-Claude COUSTET à Alexandre LEHMANN, Jean-Maurice CABANNES à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Flora LAPERNE, Patrick MAILLET à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Bernard MORA, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 210413-06-CUL-

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE
GUIDAGE TOURISTIQUE AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU HAUT BEARN**

Mme CABON expose :

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 février 2018, relative à la convention de partenariat pour le guidage entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn et l'Office de Tourisme du Haut-Béarn,

Considérant la convention d'objectifs 2021-2023 entre l'Office de Tourisme du Haut-Béarn et la Communauté de Communes du Haut-Béarn, validée par délibération du conseil communautaire en date du 8 décembre 2020,

Considérant les difficultés d'évaluation des besoins pour les 3 ans à venir, du fait de l'impact de la covid-19 sur l'activité touristique, et de la remise à plat de la stratégie de mise en tourisme du patrimoine,

Dans le cadre de la mise en tourisme du patrimoine, il a été précisé par convention les modalités de partenariats avec l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, relatives à l'organisation des moyens en guidage touristique.

Ainsi, un avenant à la convention initiale est soumis à validation :

Article unique : modification de l'article 4, DUREE DE LA CONVENTION

Initialement conclue pour une durée de trois ans, la convention est prolongée de douze mois, soit jusqu'au 19 avril 2022.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 présenté,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente décision,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2021

Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY